



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **BAYFOLAN AKTIVATOR***

de la société BAYER SAS

enregistrée sous le n° 2025-1067

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom AMBITION AKTIVATOR.



Informations générales

Noms du produit	BAYFOLAN AKTIVATOR AMBITION AKTIVATOR
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	BAYER SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 Lyon France
Classe - Type	Matière fertilisante - Concentré soluble à base d'acides aminés et de peptides d'origine animale, d'acide fulvique et d'éléments minéraux
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	003-2024.02
Numéro d'AMM	1240116

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 23/05/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Bertrand BITAUD

33BC435FF8C6444...